

## Conditions générales de vente de Papilio SA

### 1 Domaine d'application

- 1.1 Les conditions générales de vente suivantes valent pour toutes les prestations, la vente des produits de Papilio SA ainsi que pour tout autre contrat de Papilio SA établis avec ses clients, indépendamment du contenu et de la nature juridique des prestations offertes respectivement acceptées contractuellement. Elles seront reconnues par le client/la cliente (ci-après mentionné 'le client') comme faisant partie intégrante du contrat. L'utilisation d'autres conditions générales contractuelles que celles-ci est formellement exclue.
- 1.2 Ces conditions générales, y compris les accords contractuels individuels, prévalent sur toutes les autres dispositions initialement prévues dans les prestations et autres contrats de Papilio SA.

### 2 Obligations de diligence du client

- 2.1 Afin de permettre à Papilio SA d'exécuter le travail professionnel désiré, le client de Papilio SA sera informé de la manière la plus complète possible des éléments commerciaux, organisationnels, techniques et concurrentiels. Le client sera notamment intégré personnellement et, si cela est requis, représenté par ses collaborateurs afin de participer au projet concerné et ce, comme suit :
  - 2.1.1 Toutes les questions concernant Papilio SA sur les relations juridiques et factuelles au sein de la société du client seront traitées de manière la plus complète possible, avec précision et rapidité; il en va de même pour les questions concernant Papilio SA sur les relations juridiques et factuelles du client, de ses partenaires d'affaires et concurrents, dans la mesure où ces relations sont connues du client et/ou de ses cadres.
  - 2.1.2 Papilio SA sera informé suffisamment tôt sur des circonstances qui pourraient être importantes pour le projet, même sans intervention de sa part.
  - 2.1.3 D'éventuels résultats et rapports intermédiaires de Papilio SA seront immédiatement vérifiés par le client, afin de s'assurer que les informations incluses sur le client respectivement sa société sont exactes. Au mieux, les corrections nécessaires et les désirs de changements seront immédiatement communiqués à Papilio SA.

### 3 Indépendance

Les employés de papilio garantissent une très grande professionnalité dans la réalisation de leurs prestations d'assessments. Leurs évaluations concernant les compétences des candidats sont totalement indépendantes et ne sont pas influencées par des conflits d'intérêts. En conséquence, d'éventuelles recommandations désirées par le client n'entrent pas en ligne de compte

### 4 Confidentialité

- 4.1 Papilio SA traitera de manière strictement confidentielle toutes les informations reçues de la société, de ses relations clients et de ses collaborateurs dans le cadre de la collaboration, pour autant que ces informations ne sont pas déjà connues. Cela vaut également pour les connaissances des processus/activités internes du client obtenues dans le cadre de la collaboration. L'obligation de discrétion reste également valable après la fin du contrat.
- 4.2 Papilio SA se porte garant des devoirs de confidentialité et de discrétion de ses employés, imposés au paragraphe 4.1.

## 5 Protection et sécurité des données

- 5.1 Papilio SA s'engage à protéger les données personnelles récoltées. S'appuyant sur l'article 13 de la Constitution fédérale et sur les dispositions légales de la protection des données (loi sur la protection des données), chaque personne a le droit à la protection des données et de leurs abus dans sa sphère privée. Nous respectons ces dispositions. Les données personnelles sont considérées comme strictement confidentielles et ne sont ni vendues, ni transmises à des tiers. En étroite collaboration avec notre fournisseur d'hébergement, nous nous efforçons de protéger du mieux que nous le puissions la banque de données des accès étrangers, des pertes, abus ou falsifications. Les données mises à disposition par nos clients sont utilisées pour réaliser nos prestations et tiennent compte des conditions générales sur la protection des données (Art. 4 à 7) signifiant que
  - les données ne peuvent être collectées que légalement. Cela veut dire que cela ne peut se faire sous la menace, la duperie ou sans que la personne concernée le sache. En règle générale, ce sont les personnes qui nous livrent elles-mêmes leurs données.
  - le traitement des données doit être fait de manière fidèle et en toute bonne foi, ce qui exige qu'il soit reconnu par chacun. Le principe de proportionnalité doit être respecté et il précise que, dans des cas isolés, autant de données que nécessaire, mais cependant le moins possible, soient traitées. Dans notre cas, il s'agit la plupart du temps d'un court CV.
  - les données personnelles et en particulier l'objectif de les traiter doivent être reconnaissables par la personne. Cela veut dire que nous informons la personne sur l'objectif du traitement des données et que nous utilisons ces données uniquement dans ce but.
  - Les données personnelles sont protégées contre un traitement non autorisé par des mesures techniques et organisationnelles. Cela veut dire que seules des personnes autorisées à l'accès de notre plateforme peuvent y avoir accès.

Si aucun accord particulier n'a été convenu avec le client concernant la conservation des données, ceci est défini comme suit :

- les données physiques seront détruites au plus tard dans les 3 mois. Jusque-là, elles ne sont accessibles que pour les personnes autorisées.
- les données électroniques sont conservées sur notre serveur et archivées après une année afin qu'elles ne puissent être accessibles que pour la personne autorisée. Les données (tel que le rapport du candidat) sont supprimés de nos archives après trois ans.
- les autorisations d'accès à notre banque de données sont vérifiées de manière régulière.

- 5.2 Lorsque les activités reprises par Papilio SA ou ses consultants sont effectuées sur des supports informatiques appartenant au client, celui-ci devra s'assurer suffisamment tôt que dans le cas où ces données, mises à disposition des consultants de Papilio SA, devaient être détruites ou trafiquées, elles pourraient être reconstruites moyennant un investissement justifiable grâce aux supports informatiques (sécurité des données).

## 6 Résiliation de contrat anticipée, indemnités

- 6.1 Papilio SA autorise le client à dénoncer de manière anticipée chaque contrat lorsque le client le désire. La résiliation anticipée maintient les dispositions d'obligation au secret professionnel et autres allégeances convenues dans le contrat. Les indemnités concernant Papilio SA sont réglées dans ce cas du paragraphe 6.2 jusqu'à l'article 6.3.4.
- 6.2 Pour les prestations fournies par Papilio SA jusqu'à la résiliation

anticipée, le client paie les honoraires et dépenses convenus ainsi que les frais encourus à Papilio SA. Le calcul de base pour les honoraires est le taux journalier appliqué de manière générale pour le conseiller en charge du projet ainsi que les prix de vente en cours des produits intégrés au projet. Ce montant ne peut en aucun cas dépasser le prix fixe ou forfaitaire convenu dans le projet résilié. Si pour certaines prestations individuelles, un prix fixe ou forfaitaire a été convenu dans le contrat, alors l'article 6.3 prévaut pour le calcul de chaque niveau de prestations.

6.3 Si des prestations demandées par le client sont annulées avant le délai planifié, alors les honoraires suivants sont dus selon les produits ou les prestations :

#### 6.3.1 Evaluations individuelles (assessment) et formations

- Lors d'une annulation moins de 3 jours ouvrables avant la date planifiée : 80% des honoraires
- Lors d'une annulation moins de 5 jours ouvrables avant la date planifiée : 50% des honoraires

#### 6.3.2 Evaluations de groupe

- Lors d'une annulation moins d'1 semaine avant la date planifiée: 100% des honoraires
- Lors d'une annulation moins de 3 semaines avant la date planifiée: 50% des honoraires
- Lors d'une annulation moins de 5 semaines avant la date planifiée: 25% des honoraires

#### 6.3.3 Entretiens de feedback après évaluations, entretiens 360°

- Lors d'une annulation moins d'1 jour ouvrable avant la date planifiée: 100% des honoraires
- Lors d'une annulation moins de 3 jours ouvrables avant la date planifiée: 25% des honoraires

#### Généralités concernant 5.3.1-5.3.3

Les coûts effectifs occasionnés par une annulation (p.ex. coûts d'hôtel, réservations d'avion) seront dans tous les cas facturés à 100% au client.

#### 6.3.4 Prestations lors des samedis/jours fériés

Si Papilio SA doit exceptionnellement fournir une prestation le samedi, celle-ci sera facturée avec 20% de supplément par rapport aux honoraires habituels. Sont aussi valables les jours suivants: 2 janvier, 1er mai, 24, 26 et 31 décembre.

6.4 Si Papilio SA peut économiser des unités (produits) et/ou peut épargner des ressources prévues (services), l'indemnité due à Papilio SA, pour l'utilisation/le temps restant après la résiliation, peut être supprimée.

6.5 Papilio SA est également assujéti aux dispositions ci-dessus (paragraphe 6.1 à 6.4) si elle met un terme au contrat avant la fin initialement prévue.

## 7 **Facturation et paiement**

7.1 Pour toutes les offres et les ventes conclues par Papilio SA, les prix indiqués sur la liste de prix actuelle font foi. Les dépenses supplémentaires aux prestations conclues dans le contrat seront facturées en sus. Pour les projets de consultation, en règle générale, une offre devisée est établie. L'acceptation d'une offre, l'estimation de coûts ainsi que la commande de produits doivent être confirmées par écrit par le client.

7.2 Les compléments et les modifications des prestations initialement conclues désirées par le client seront facturés selon l'investissement supplémentaire soit en jour(s) soit en heure(s).

7.3 Les prix mentionnés dans les offres et l'estimation des coûts sont garantis par Papilio SA pour la durée de 3 mois après leur établissement. Les offres qui n'ont pas été acceptées dans ce laps de temps sont soumises aux prix actuels en vigueur.

7.4 En cas d'absence d'accords divergents, Papilio SA est autorisé

à facturer par la suite au client les honoraires, les produits et les utilisations sur une base mensuelle.

7.5 Conformément au contrat, les factures envoyées par Papilio SA sont à payer dans les 30 jours suivant leurs dates d'émission.

7.6 Si l'échéance du règlement de la facture n'est pas respectée, Papilio SA peut alors s'octroyer le droit de cesser toute activité envers ce client jusqu'à ce que celui-ci règle le montant dû.

## 8 **Entrave aux prestations, retard, impossibilité**

8.1 Seul un retard peut être comptabilisé si Papilio SA ne respecte pas une finalisation ou un délai de livraison particulier fixé et mentionné dans le contrat. Pour des dommages qui pourraient résulter d'un retard éventuel de la part du client, Papilio SA ne peut en assumer la responsabilité. Papilio SA ne peut pas prendre la responsabilité par exemple d'un retard imprévu de la part des consultants de Papilio SA dans le cadre d'un projet, d'un cas de force majeure et d'autres événements qui ne pouvaient être connus lors de la signature du contrat et dont les prestations contractuelles ne peuvent être alors remplies ou sont rendues excessivement difficiles. Les cas de force majeure comprennent également les grèves, les fermetures provisoires de sociétés et des circonstances analogues, dont Papilio SA serait concerné directement ou indirectement.

8.2 Si les entraves aux prestations sont de nature passagère, Papilio SA est autorisé à différer l'accomplissement de ses devoirs selon la durée de l'ajournement et ceci dans un délai raisonnable. Si des défaillances selon l'article 8.1 sont constatées et rendent durablement impossibles les prestations de Papilio SA, alors cette dernière sera libérée de ses devoirs contractuels.

## 9 **Garantie, responsabilité**

9.1 Si des erreurs éventuelles de consultation et/ou vices cachés d'un travail établi et d'autres prestations réalisées par Papilio SA devaient résulter du manque d'obligation de diligence du client mentionné sous l'article 2, qu'il ne l'a pas remplie complètement ou dans les temps, alors la responsabilité et la garantie de Papilio SA sont exclues. De plus, Papilio SA ne prend aucune responsabilité pour d'éventuels dommages du client, qui résident dans le non respect des obligations de sécurités sous l'article 5.

9.2 Au demeurant, Papilio SA exclut toute responsabilité au niveau légal pour d'éventuels dommages occasionnés lors de la réalisation des prestations contractuelles (mandat, achat, contrat d'entreprise). En particulier, Papilio SA refuse toute responsabilité de dommages occasionnés au client par des employés et organes de Papilio SA.

## 10 **Droits d'auteurs**

10.1 La globalité des produits commercialisés par Papilio SA ainsi que les certificats de travail bénéficient de la protection du Copyright pour Papilio SA, respectivement le droit d'auteurs pour tout autre produit. La reproduction partielle ou totale non autorisée de tout le matériel et des logiciels représente une infraction aux droits d'auteurs. Ceci est en particulier valable pour les reproductions, les traductions, les transferts sur microfilm, les enregistrements et les traitements par les systèmes électroniques.

10.2 Tout le matériel préparé pour le client et stipulé dans un contrat de développement particulier est exclu de ce copyright. Les résultats du travail font partie intégrante du Copyright du contrat du mandat.

## **11 Choix du droit**

- 11.1 Toutes les relations contractuelles sont soumises au droit Suisse, à défaut d'autres accords entre les parties.
- 11.2 Si une ou plusieurs des dispositions établies dans ces conditions générales de vente ne pouvaient pas être appliquées à la suite de nullité, ce point ne remettrait pas en question les autres points figurant dans ces conditions générales de vente.

## **12 Lieu d'exécution et for juridique**

- 12.1 Le lieu d'exécution des prestations de Papilio SA est son siège à Zürich.
- 12.2 Le for juridique pour d'éventuelles plaintes établies contre Papilio SA concernant les relations contractuelles entre les parties est également Zürich.